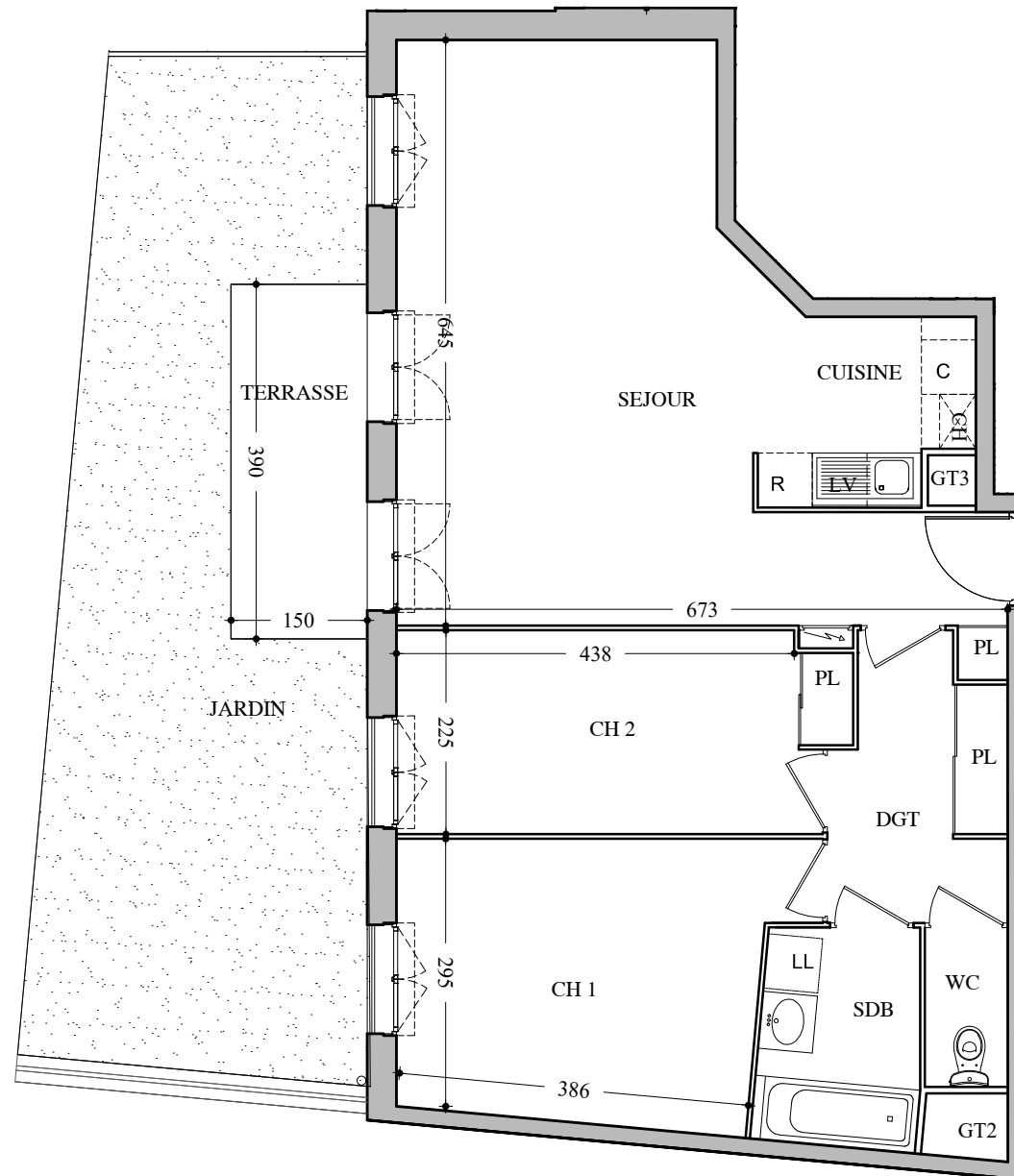
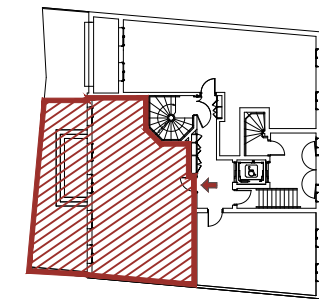


# VILLAS d'HALLEFORT

MAISONS-ALFORT

20-24 RUE BOURGELAT ET 7 RUE CHABERT  
94700 MAISONS-ALFORT

BATIMENT n°2  
Rez-de-chaussée  
Appartement 2003  
3 pièces



2003 - B2

ENTREE/SEJOUR/CUISINE	32.83 m <sup>2</sup>
SDB	4.25 m <sup>2</sup>
WC	1.60 m <sup>2</sup>
DGT	5.57 m <sup>2</sup>
CH1	13.04 m <sup>2</sup>
CH2	10.78 m <sup>2</sup>
<b>SURF. HABITABLE TOTALE</b>	<b>68.07 m<sup>2</sup></b>
JARDIN	32.80 m <sup>2</sup>
TERRASSE	5.85 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL DES SURFACES</b>	<b>106.72 m<sup>2</sup></b>

Fenêtre	Tableau électrique	C Cuisine
Porte-fenêtre	PL Placard	LV Lave vaisselle
GT Gaine technique	--- Limite H<180 cm	LL Lave linge
Faux plafonds, soffite	CH Chaudière	R Réfrigérateur
	B Ballon	

DATE: SEPTEMBRE 2021

INDICE:



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.

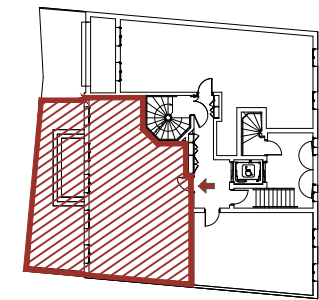


# VILLAS d'HALLEFORT

MAISONS-ALFORT

20-24 RUE BOURGELAT ET 7 RUE CHABERT  
94700 MAISONS-ALFORT

BATIMENT n°2  
Rez-de-chaussée  
Appartement 2003  
3 pièces

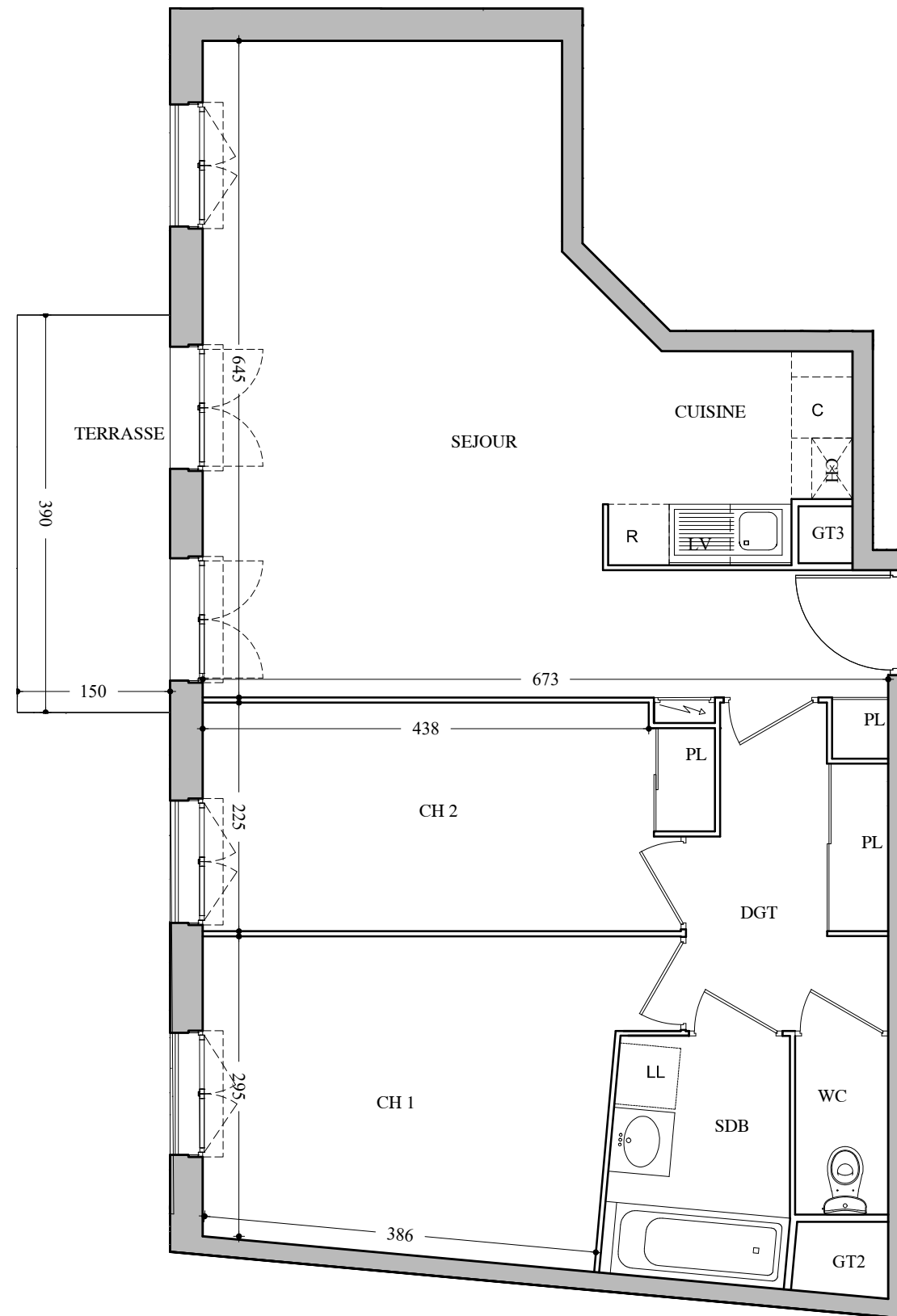


ENTREE/SEJOUR/CUISINE	32.83 m <sup>2</sup>
SDB	4.25 m <sup>2</sup>
WC	1.60 m <sup>2</sup>
DGT	5.57 m <sup>2</sup>
CH1	13.04 m <sup>2</sup>
CH2	10.78 m <sup>2</sup>
<b>SURF. HABITABLE TOTALE</b>	<b>68.07 m<sup>2</sup></b>
JARDIN	32.80 m <sup>2</sup>
TERRASSE	5.85 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL DES SURFACES</b>	<b>106.72 m<sup>2</sup></b>

	Fenêtre		Tableau électrique	C	Cuisine
	Porte-fenêtre	PL	Placard	LV	Lave vaisselle
	Gaine technique	---	Limite H<180 cm	LL	Lave linge
	Faux plafonds, soffite	CH	Chaudière	R	Réfrigérateur
		B	Ballon		

DATE: SEPTEMBRE 2021

INDICE:



2003 - B2



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Il est admis une tolérance de 5% par rapport à la surface habitable globale du logement. Les retombées, soffites, faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.